

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 19 DECEMBRE 1891

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Chronique, par Geneviève.—Une idylle acadienne.—Poésie : Sonnet, par Lorenzo.—A la bonne franquette (suite), par Faucher de Saint-Maurice.—Nouvelles à la main.—Biographie : Louis Tesson par Germain Beaulieu.—Bibliographie, par Jules Saint-Elme.—Nos gravures.—Christophe Colomb : Une question d'histoire (suite et fin), par Alph. Gagnon.—Feuilletons : Un amour sous les frimas (suite), par Louis Tesson.—Carmen (suite)—Problèmes d'Échecs et de Dames.—Jeux d'esprit.

GRAVURES.—Alexandre Ier, roi de Serbie.—Un incident de la chasse au rhinocéros.—Beaux-Arts : La fiancée du pêcheur.

PRIMES MENSUELLES DU "MONDE ILLUSTRÉ"

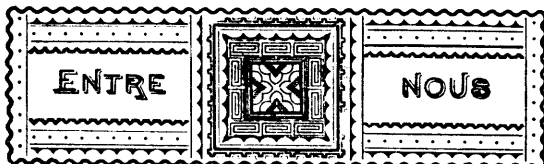
1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

AU PUBLIC

M. Léon de Poltoratzki n'est plus l'agent du MONDE ILLUSTRÉ. Ce monsieur n'a plus rien à faire avec notre journal.

L'ADMINISTRATION.



* * C'est la vieille histoire : le voisin gagne assez pour se permettre un train de vie enviable, il a cheval, voiture, sa femme a deux ou trois servantes, on veut en avoir autant avec de maigres appointements, l'argent vient à manquer et, un beau jour, on devient voleur.

—Voyez donc X... il gagne mille piastres par an ; toujours tiré à quatre épingles, il dédaigne les tailleurs de Montréal et se fait habiller à Londres, "le seul endroit, dit-il, où l'on sache faire un pantalon ;" sa maison est parfaitement tenue, sa femme est mise à la dernière mode, ses robes viennent de Paris, les costumes de ses enfants arrivent de New-York à chaque saison. Comment font-ils pour vivre si bien avec si peu ? Peut-être X... est-il fabricant de fausse monnaie ?

—Non, il vole son patron, la banque, son administration ou le public.

En voulez-vous la preuve ? comptez le nombre d'employés de l'administration des Postes et des commis de banques qui ont levé le pied ou qui ont été arrêtés depuis un mois !

La plupart appartiennent à de bonnes familles

et Dieu sait ce que doivent souffrir les parents en apprenant ces tristes choses !

Les vols commis dans les bureaux de postes deviennent surtout de plus en plus nombreux et voici ce que me disait un des employés de l'administration à ce sujet.

* * On se figure généralement que ce sont des lettres recommandées (enregistrées) qui sont volées, c'est une erreur, et il est au contraire très rare qu'une de ces lettres disparaisse.

La raison en est bien simple.

C'est que depuis le moment où elle a été remise à l'employé qui vous en a donné un reçu, cette lettre ne passe de mains en mains que contre un document, bordereau ou reçu, constatant qu'elle a changé de disposition, et il est clair que dans le cas de disparition on sait toujours le nom de l'employé qui l'a eue en sa possession le dernier.

—Mais, cette lettre ne peut-elle pas être ouverte, le contenu enlevé, et l'enveloppe recachetée ?

—Oui, la chose est possible, mais cela ne peut avoir lieu que dans les petits bureaux, là où l'employé est seul et peut opérer sans être surveillé. Dans ce cas, il faut toujours un certain temps pour découvrir le coupable, puisque celui-ci peut toujours prouver qu'il a remis la lettre au destinataire et nier évidemment qu'il en a soustrait l'argent.

—Legouvernement est-il responsable des sommes ainsi volées.

—Non, l'administration n'est responsable que de l'enveloppe de la lettre recommandée, mais non de son contenu. Vous me remettez une lettre contre reçu, j'ignore, ou je suis sensé ignorer, ce qu'elle renferme ; elle passe de mains en mains jusqu'au destinataire dans les mêmes conditions et il est clair, à moins de preuve contraire, qu'elle n'a pas été ouverte. Et puis, vous dites, vous affirmez, vous croyez fermement y avoir inclus des billets de banque, mais vous pouvez vous tromper, comme cela s'est déjà vu.

—Mais alors, quelles sont donc, d'après vous, les lettres qui sont volées ?

—Ce sont surtout les lettres non recommandées contenant de l'argent.

Il faut en effet vous bien convaincre que, contrairement à l'opinion de nombre de personnes, on envoie très souvent des billets de banque par lettres non recommandées ou enregistrées comme on dit généralement ici, et, fait assez remarquable, un employé un peu attentif arrive au bout d'un certain temps à savoir si une lettre renferme ou non des billets de banque.

Point n'est besoin d'être sorcier pour cela. La suscription de la lettre est déjà un indice ; on sait, en effet, que nombre de propriétaires de journaux reçoivent le prix d'abonnement par billets sous enveloppe. Certaines maisons de commerce sont dans le même cas, pour des petits comptes qui leur sont dus, mais la chose est beaucoup plus rare cependant. Et puis, il y a surtout nombre de personnes qui envoient de l'argent à leurs parents, sans prendre le soin de recommander leurs lettres. Au simple toucher, on sent que l'enveloppe doit contenir autre chose qu'une lettre et, alors, il est sinon facile, possible tout au moins, à un employé de mettre des lettres dans sa poche et de les ouvrir chez lui, puisqu'il n'y a aucun reçu qui permette de les suivre et de mettre sur la piste.

—Les employés doivent cependant savoir que l'on est très sévère et qu'un vol de ce genre expose son auteur à cinq ans de bagnes au moins.

—Oui, tout le monde le sait, mais les passions sont malheureusement plus fortes que la crainte du châtiement ; je ne parle pas de la conscience.

Les joueurs de cartes fournissent le plus grand contingent aux cours d'amis et vous savez que la passion du jeu envahit tout le pays, jusqu'aux villages les plus reculés.

—Voyez-vous un remède à cet état de choses, en ce qui concerne les employés des postes ?

—Que vous dirai-je ! Si l'homme est vicieux, il finira tôt ou tard par succomber, mais je crois que l'on devrait mieux payer les employés et être, par contre, plus sévère encore pour les voleurs, à condition seulement d'avoir une preuve certaine de leur culpabilité.

—Pourquoi tant insister sur ce mot "certaine" ?

—Parce qu'une preuve, évidente d'après les apparences, peut quelquefois n'en pas être une du tout.

Cela vous étonne ? Eh bien, j'ai connu dans un bureau un employé qui détestait un de ses collègues, mais qui le détestait d'une manière incroyable et qui le lui a prouvé plusieurs fois par de faux rapports. Cet homme là était capable de tout pour assouvir sa haine.

Ceci admis, supposez qu'il lui passe par la tête l'idée de mettre dans la poche du pardessus de son collègue une lettre contenant de l'argent et de faire planer sournoisement des soupçons sur lui. On le fouille, on trouve la lettre, il est trouvé coupable et envoyé au pénitencier ; il est cependant parfaitement innocent.

Oh ! notre position n'est pas toujours agréable !

Le remède serait aussi de ne jamais envoyer d'argent autrement que par mandat poste ou lettre recommandée. Le mandat est toujours préférable, mais il est difficile de faire entrer cela dans la tête de beaucoup de gens.

Enfin, quoi qu'il en advienne, il est un fait certain, c'est que l'attention du public est attirée sur nous, pauvres employés des postes, par les malheureux événements qui viennent de se produire, et que nous en souffrons tous.

—Ne vous mettez donc pas martel en tête, les fautes sont personnelles et les honnêtes gens seront toujours respectés.

—Oui, ceci est facile à dire, mais il n'en est pas moins vrai que tous nous éprouvons le contre-coup de ces tristes affaires. Nous sentons les regards des volés, nous savons que l'on n'a plus confiance en nous, et si je vais tout à l'heure acheter un cigare dans le premier magasin venu, il me semble que le marchand regarde le papier vert que je lui donne en paiement, en se disant :

—Tiens, M. Y... se paie des cigares à dix cents. Est-ce que son billet de banque ne serait pas marqué...

Vous comprenez la vie qui nous est faite et, pourtant, la plupart d'entre nous vivons avec économie et sommes des honnêtes gens. Plus d'un même, trop chargé d'enfants, s'impose des privations que le public ne soupçonne pas ; c'est la misère en habit noir.

Cet employé avait raison.

* * Ah ! Ils sont rares ceux qui peuvent supporter la misère avec patience, avec courage, allant gaiement leur chemin, mais il y en a toujours, ceux qui sont soutenus par une idée, l'art, la passion de faire quelque chose, ce qui vaut mieux que de jouer aux cartes ou de payer des robes et des bijoux à des gourgandines.

Certes, j'en suis pas admirateur optimiste du passé, mais il y a chez nos devanciers des exemples à citer.

Vers 1825, Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, était dans la misère ; David d'Angers, le grand sculpteur, fait un médaillon du poète, le met en vente, pour venir en aide au poète, et lui écrit les lignes suivantes :

"Vous aurez enfin de quoi renouveler cette maudite garde-robe qui s'en va toujours trop vite pour nous autres, pauvres diables ; car je me rappelle le temps où je n'avais qu'un pantalon, que je veillais avec un soin tout paternel, et qui ne m'en jouait pas moins les tours les plus perfides. Il est vrai que j'avais un talent qui vous manque, j'en suis bien sûr : je savais faire des reprises, rattacher des boutons... Ce que c'est que d'être d'une famille de tailleurs ! Vous n'avez pas reçu une si bonne éducation ; il vous faut du neuf. Eh bien ! j'espère que vous en aurez avant peu."

Plus tard encore il se plaignait à Béranger de la triste part qui lui était faite dans la vie et parlait même d'en finir.

Le chantre de Lisette lui remonta le moral : "A quarante deux ans, lui écrivait-il, je n'avais pas de feu dans mon taudis, même au plus fort de l'hiver. J'étais résigné, et il m'est arrivé quelques rayons de soleil."

* * Vous me direz que c'étaient là des artistes